



ARRÊTÉ N°ARR2019 – 084
PROLONGATION

Le Maire de la Ville de Wasquehal,
Vu la loi du 2 mars 1982 relative à la liberté des communes ;
Vu le Code Pénal ;
Vu l'article R610-5 du Code Pénal ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu l'ordonnance n° 58.1216 sur la Police de la Circulation Routière ;
Vu le Code de la Route et notamment l'article R 411-3, R411-4, R411-8,
Vu nos divers arrêtés portant réglementation de la Circulation ;
Considérant le terrassement en trottoir et chaussée pour maintenance GAZ par la société DS TRAVAUX pour le compte de GRDF ;

ARRÊTE

ARTICLE 1

La circulation des véhicules de toute nature sera restreinte, avec basculement de circulation sur chaussée opposée et neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence, au droit des travaux situés

**A l'angle des rues de la Ladrie et de la Couture
à Wasquehal**

ARTICLE 2

La vitesse des véhicules de toute nature sera limitée à 30 km/h au droit des travaux.

ARTICLE 3

Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit au droit des travaux.

ARTICLE 4

Les travaux seront réalisés à partir du **mardi 4 juillet 2019 pour une durée de 31 jours.**

ARTICLE 5

Les prescriptions seront applicables dès la mise en place des panneaux de signalisation installés 48H avant la date des travaux, par la Société DS TRAVAUX – 27 rue d'Ennevelin – 59710 AVELIN.

ARTICLE 6

Les infractions seront sanctionnées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur. Les prescriptions de la Métropole Européenne de Lille, précisées par l'accord technique préalable fixant les conditions d'exécution des travaux, reçu par vos services, seront respectées.

ARTICLE 7

Monsieur le Directeur Général des Services de la mairie de Wasquehal, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix et Monsieur le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera transmis pour information à :

- Monsieur le Président de la M.E.L.
- Monsieur le Directeur de la Société ILEVIA
- Monsieur le Directeur de la Société ESTERRA
- SDIS 59 Groupement 3

Wasquehal, le 4 Juillet 2019

Pour Stéphanie DUCRET

Maire de Wasquehal

Ghislain PLANCHE

Adjoint

En charge de la voirie, de la communication, des NTIC,
de la vie des quartiers et de la démocratie active

Conseiller Métropolitain